drone-spot

FICHE DE VOL

Générée le 17 novembre 2026

Stithians Reservoir Cornwall, DJI Phantom 2.

Eau · Royaume-Uni

Coordonnées GPS	50.17530, -5.20078
Altitude	160 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Piste de Bonnallack 8,7 km, direction S · spot 89 m plus haut
Référence du spot	297991



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	07:02	07:37	16:34	17:10	8 h 56	07:37–08:29 · 15:42–16:34
Mer. 18 nov.	07:03	07:39	16:33	17:09	8 h 53	07:39–08:31 · 15:41–16:33
Jeu. 19 nov.	07:05	07:41	16:32	17:08	8 h 51	07:41–08:33 · 15:39–16:32

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Piste de Bonnallack	Aérodrome	8,7 km, direction S	71 m
RNAS Culdrose	Aéroport	11 km, direction S	81 m
Aéroport de Truro	Aérodrome	12 km, direction N	39 m
Aérodrome de Porthtowan	Aérodrome	12 km, direction N	103 m

Description

Moody light over the reservoir this evening, so i took a few shots with my Phantom 2 and go pro. Pretty cool bit of wildlife if you keep your eyes peeled, a heron, ducks, and dragonflies etc.

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=297991

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Bonnes pratiques

Ce spot est hors de l'Europe : les règles sont celles du pays. Renseignez-vous auprès de son autorité de l'aviation civile avant de voler ; la bibliothèque Drone-Spot rassemble des notices de plusieurs pays.

- Gardez le drone à vue et volez bas (120 m au plus est la règle la plus répandue).
- Ne survolez pas les personnes, les rassemblements ni les routes.
- Restez loin des aérodromes, des sites militaires et des zones interdites.
- Vérifiez si un enregistrement, une formation ou une autorisation est exigé dans le pays.
- Respectez la vie privée et vérifiez votre assurance.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=50.1753&lon=-5.20078
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.